

Paris, le 25 mars 2019

**CLOTURE  
DE  
L'ACTIVITE DE BANQUE DE DETAIL**

***A l'attention de l'ensemble des clients d'ICBC (Europe) S.A., succursale de Paris (« ICBC Paris ») et des internautes***

Chère(cher) client(e), Chère(cher) internaute,

Dans le cadre de la réorganisation de ses activités, ICBC Paris s'apprête à mettre un terme à son activité de banque de détail proposée aux personnes physiques.

Ainsi, l'ensemble des comptes de dépôt des clients personnes physiques agissant à des fins non-professionnelles (clients dits « *de détail* ») ouverts dans les livres d'ICBC Paris seront donc progressivement clôturés au cours de l'année 2019, à l'exception des comptes des clients ayant contracté avec ICBC Paris un prêt immobilier et/ou un dépôt à terme qui ne sont pas encore échus.

Il convient également de préciser que l'objet des comptes des clients qui seront conservés de façon résiduelle par ICBC Paris, tels que décrits ci-dessus, sera limité à la fourniture du service de fonctionnement du compte de dépôt, à l'exclusion en particulier de la fourniture de tous moyens de paiement.

A cet égard, nous vous informons que de nouvelles conditions générales de banque seront établies par ICBC Paris et seront publiées dans le courant du second semestre 2019, afin de matérialiser l'entrée en vigueur des restrictions applicables à ces clients de détail qui pourront conserver leur(s) compte(s) dans les livres de notre établissement.

Nos équipes restent pleinement mobilisées afin de répondre au mieux à vos attentes et, plus généralement, vous accompagner en relation avec toute question que vous pourriez avoir pour les besoins de cette clôture.

Nous vous prions de bien vouloir recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de notre respectueuse considération.

M. JIN Ning  
Directeur général d'ICBC Paris  
(*General Manager*)